



BORDEREAU DE REGLEMENT

Nom de votre Association ou Ecole de Musique :

.....

• Montant de la Cotisation FMS 2019 : **50 €**

Ci-joint, le règlement de la somme de 50 € par chèque bancaire ou postal n°
à l'ordre de la **Fédération Musicale de Savoie**.
ou par virement bancaire : IBAN : FR76 1027 8024 2800 0201 5010 120

Fait à, le

Signature